

CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE



République Française

Département de la Moselle

VILLE DE DIEUZE

**Séance du 22 juin 2023 à 19 heures 00 minute
Salle du conseil municipal à l'Hôtel de Ville de Dieuze**

Etaient présents :

Mme Isabelle BECK, M. Lahcen BERDOUZI, M. Bernard FRANÇOIS, Mme Agathe DREISTADT, M. Christophe ESSELIN, M. Michel HAMANT, Mme Anne-Marie JACQUOT, M. Jérôme LANG, M. Christian MIESCH, Laurence OBELLIANNE, Mme Isabelle PETIT-FONTAINE, Mme Myriam RAUCH, Mme Sylvie RESCHWEIN, M. Dominique SASSO, Mme Rachel SCHREINER-WIRTZ, Mme Sylvie TORMEN.

Procurations :

Mme Claudine BAU donne pouvoir à M. Bernard FRANÇOIS, Mme Francine HERBUVEAUX donne pouvoir à Mme Anne-Marie JACQUOT, M. Daniel HOCQUEL donne pouvoir à M. Dominique SASSO, M. Bernard LOUIS donne pouvoir à M. Michel HAMANT, M. Michel NEUVILLER donne pouvoir à M. Lahcen BERDOUZI, Mme Sandrine PIERRON donne pouvoir à M. Christophe ESSELIN, Daniel SCHWARTZ donne pouvoir à Mme Sylvie TORMEN

COMMUNICATIONS :

Le maire ouvre la séance et communique à l'assemblée :

Le rapport d'activités 2022 de la Communauté de Communes du Saulnois a été communiqué aux membres du conseil municipal. Aucune observation particulière n'a été soulevée.

- Entreprise HET :
Le tribunal a accepté l'offre de reprise de Ressource Recovery.
L'entreprise va développer une activité complémentaire de Pyrolyse de pneus.
- Passation de commandement du CFIM : une cérémonie a eu lieu le 15 juin dernier au CFIM en présence de Mme Patricia MIRALLES, Secrétaire d'Etat chargée des Anciens Combattants et de la Mémoire. Le lieutenant-colonel SUIRE-DURON, chef de corps du CFIM de Dieuze quitte le commandement et le lieutenant-colonel BRISSE prend le commandement.
La commune a également honoré ces deux personnes en organisant une cérémonie en mairie le 13 juin 2023.
- Le 18 juin 2023 a eu lieu au stade Jean Mermoz la finale départementale de football féminines
- Le 1^{er} juillet aura lieu un concert en l'église de Dieuze donné par l'Orchestre Grand Est sous l'organisation de l'Association des Salines Royales.

Dominique SASSO informe l'assemblée que la fête du sport aura lieu le 2 septembre prochain au gymnase municipal.

Le procès-verbal du conseil municipal du 15 mai 2023 est adopté à l'unanimité.

oOo-oOo-oOo-oOo

Puis il passe à l'ordre du jour :

Point n° 23/V/26A	Comptes administratifs 2022 Ville et annexes
Point n° 23/V/26B	Comptes de gestion 2022
Point n° 23/V/26C	Affectation du résultat de l'exercice 2022
Point n° 23/V/27	Budgets Ville – assainissement – eau – eaux industrielles – funérarium 2023
Point n° 23/V/28	Budget Ville 2023. Décisions modificatives
Point n° 23/V/29	Personnel communal. Création d'emploi
Point n° 23/V/30	Personnel communal. Création d'emploi
Point n° 23/V/31	Personnel communal. Création de poste
Point n° 23/V/32	Personnel communal. Suppression de poste
Point n° 23/V/33	Démarche « eau et biodiversité » - signature de la charte régionale d'entretien et de gestion des espaces communaux publics et participation à la distinction « commune nature »
Point n° 23/V/34	Convention de partenariat pour le développement de la lecture publique – offre d'un nouveau service de ressources en ligne Ville de Dieuze/Département de la Moselle – avenant n° 2
Point n° 23/V/35	Service accueil périscolaire. Nouvelle tarification – modification du règlement – année scolaire 2023/2024
Point n° 23/V/36	Service de l'eau et de l'assainissement. Nouvelle tarification consommateurs commune de Dieuze et communes desservies
Point n° 23/V/37	Ancien local Hopp. Rue du Prel. Location à Saulnois Evolution Automobile. Avenant n° 18 au bail précaire
Point n° 23/V/38	Etude pré-opérationnelle – requalification du centre-ville de Dieuze – demande de subvention

oOo-oOo-oOo-oOo

Point n° 23/V/26A : COMPTES ADMINISTRATIFS 2022 VILLE ET ANNEXES

Le conseil municipal réuni, délibérant sur les comptes administratifs Ville et annexes de l'exercice 2022 dressés par M. Jérôme LANG, maire, après s'être fait présenter les budgets primitifs, les budgets supplémentaires et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

VU la délibération n° 23/II/09 du 6 avril 2023 adoptant le budget principal et les budgets annexes 2023, la reprise anticipée des résultats 2022,

Sous la présidence de M. Michel HAMANT, 1^{er} adjoint au maire,
M. Jérôme LANG ayant quitté la salle,

après délibération

- 1 – approuve et lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs, lesquels peuvent se résumer ainsi (voir balance générale ci-après)
- 2 – constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les égalités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- 3 – reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
- 4 – arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-après :